



## Renouvellement des établissements de la Métropole de Lyon : un socle pour les emplois de demain

**D**e 2003 à 2013, la Métropole de Lyon compte chaque année en moyenne 3 000 établissements et 4 000 emplois salariés supplémentaires dans le secteur marchand (+ 3,5 % et + 1 % respectivement). Ces évolutions sont comparables à celles des autres grandes agglomérations françaises, où le tissu productif est dynamique. Dans ces métropoles, les établissements se créent, disparaissent mais aussi se déplacent plus qu'ailleurs. L'emploi généré par les créations de l'année ne compense pas entièrement les pertes dues aux cessations. Les établissements pérennes, stables depuis au moins un an, ont l'influence la plus favorable sur l'évolution de l'emploi salarié. Par ailleurs, de nombreux établissements changent de site, avec souvent une progression des effectifs salariés à la clé. Au sein de la Métropole de Lyon, les transferts d'établissements entre les territoires appelés « conférences des Maires » profitent particulièrement à Porte des Alpes et Rhône Amont, le plus souvent en provenance du Centre (Lyon et Villeurbanne). Par ailleurs, le reste de l'aire urbaine (hors Grand Lyon) bénéficie de l'effet d'entraînement de la Métropole.

Jean-Pierre Reynaud, Philippe Bertrand (Insee)

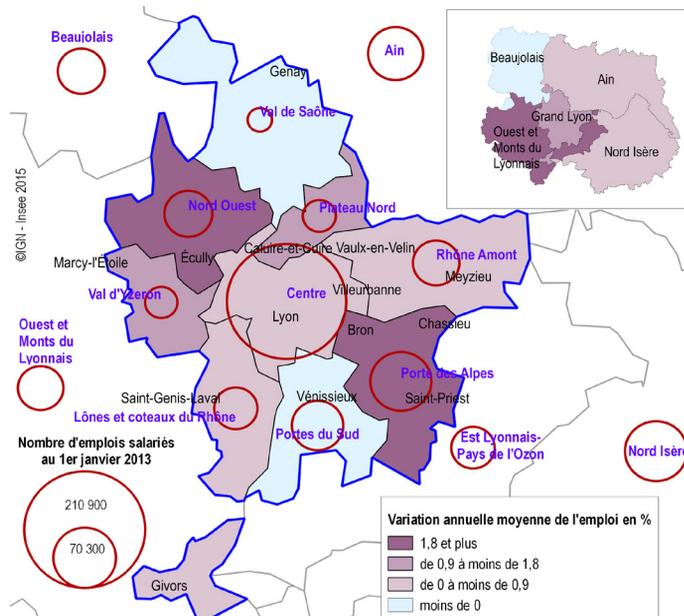
Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Métropole de Lyon compte 440 000 emplois salariés du secteur marchand dans 98 000 établissements. La Métropole constitue le cœur d'une aire urbaine dont le pourtour (aire urbaine hors Métropole) comprend 200 000 salariés dans 54 000 établissements.

### Une évolution de l'emploi favorable...

Entre 2003 et 2013, l'emploi salarié marchand dans la Métropole augmente de 4 000 postes en moyenne chaque année, soit une croissance de 1 %, identique à celle des grandes agglomérations françaises comprises dans la zone de référence<sup>1</sup>. Cette hausse est plus élevée qu'en Rhône-Alpes (+ 0,3 %) ou en France métropolitaine (+ 0,2 %).

### 1 Les emplois salariés marchands en forte évolution dans le Nord Ouest et Porte des Alpes

Emploi salarié et évolution annuelle moyenne dans le Grand Lyon et l'aire urbaine de Lyon entre 2003 et 2013



Sources : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE) et Clap

<sup>1</sup> Le territoire du Grand Lyon est comparé à une zone dite « de référence », englobant à la fois le Grand Lyon et les six EPCI nationaux de plus de 500 000 habitants : Lille Métropole, Marseille Provence Métropole, Bordeaux Métropole, Toulouse Métropole, Nantes Métropole et la Métropole Nice Côte d'Azur.

À l'intérieur de la Métropole de Lyon, trois territoires appelés conférences territoriales des Maires<sup>2</sup> contribuent principalement à cette augmentation. La première est la conférence Centre, constituée de Lyon et Villeurbanne, qui concentre 56 % des établissements et représente 1 600 emplois supplémentaires, mais dont l'évolution relative est inférieure à celle de la Métropole (+ 0,8 % en moyenne annuelle). Viennent ensuite Porte des Alpes (Saint-Priest, Bron, Chassieu et Mions) et Nord Ouest (centrée sur Écully, Dardilly et Limonest), avec respectivement 1 200 et 800 emplois gagnés chaque année et un taux de croissance élevé (+ 2,6 % et + 2,7 %).

### ... qui s'appuie sur un tissu productif dynamique

Ces évolutions favorables de l'emploi salarié s'appuient sur un tissu productif dynamique. Les établissements du secteur marchand sont, chaque année, plus nombreux de 3 000 unités, soit une augmentation de 3,5 % en moyenne. Cet accroissement est le résultat d'un important renouvellement : de nombreux établissements sont créés et d'autres disparaissent. Sur 100 nouvelles structures, 72 sont des créations pures, ex nihilo. Pour le reste, il s'agit de modifications de nature structurelle : 22 établissements transférés sur un nouveau site, 5 reprises par un nouveau propriétaire ou, de manière plus anecdotique, une réactivation après une période d'arrêt. De la même façon, pour 100 établissements qui disparaissent, 66 ferment définitivement ou temporairement, 28 sont déplacés vers un autre site et 6 sont rachetés.

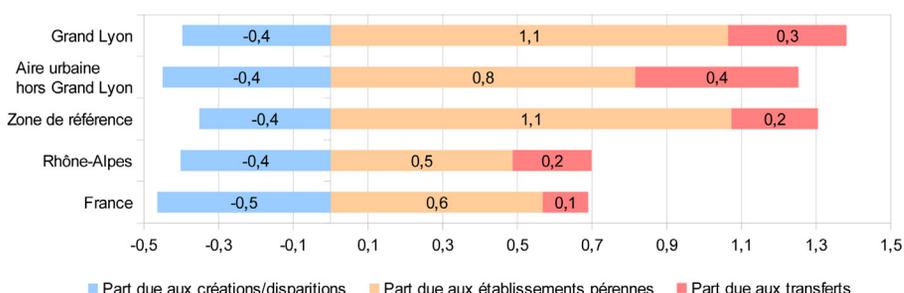
En moyenne, quatre établissements sur dix sont concernés chaque année par ces mouvements : 21 % sont apparus au cours de l'année et 18 % ont disparu dans le même temps, soit un taux de renouvellement de 39 %. Ce taux est similaire à celui de la zone de référence (38 %) et supérieur à celui de France métropolitaine et de Rhône-Alpes (34 %).

Ce phénomène de renouvellement est particulièrement important dans les établissements de petite taille : un établissement sans salarié sur deux est concerné chaque année par une création ou une disparition. Dans l'industrie, les nouveaux établissements compensent tout juste les 14 % qui disparaissent au cours de l'année. Les créations sont plus nombreuses dans la construction (26 % contre 22 % de disparitions), ainsi que dans les services (22 % de créations contre 18 % de disparitions). La prépondérance du tertiaire dans les métropoles et la mobilisation de moyens associée favorisent cette dynamique de création.

<sup>2</sup> Les conférences territoriales des Maires se substituent aux Conférences Locales des Maires de la Communauté urbaine depuis la création de la Métropole de Lyon. Ces conférences regroupent plusieurs communes qui partagent des problématiques et cherchent à y répondre ensemble. Elles travaillent sur la déclinaison territoriale des politiques métropolitaines, pour se concerter et débattre des priorités locales.

## 2 Dans les grandes agglomérations, les établissements pérennes font plus qu'ailleurs la croissance de l'emploi marchand

Composantes de l'évolution annuelle moyenne de l'emploi salarié marchand entre 2003 et 2013, en %



**Champ :** établissements ayant une activité marchande, hors agriculture.

**Note de lecture :** entre 2003 et 2013, l'emploi salarié a progressé globalement de 1 % en moyenne chaque année dans le Grand Lyon. Cette évolution est le résultat d'une progression de 1,1 % de l'emploi dans les établissements pérennes, d'un gain de 0,3 % dû aux transferts d'établissements et d'une perte de 0,4 % due au solde d'emploi des créations/disparitions.

Sources : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE) et Clap

### Des évolutions spécifiques des grandes agglomérations

L'évolution de l'emploi et le renouvellement du tissu économique d'un territoire dépendent en partie de sa composition en secteurs d'activité (effet sectoriel). Par exemple, la prépondérance du tertiaire dans un territoire favorisera de forts mouvements. Mais les évolutions résultent également de caractéristiques propres au territoire (effet géographique) :

l'environnement (équipements, cadre de vie,...), la situation et l'accessibilité, ainsi que le dynamisme démographique et économique. Les grandes agglomérations réunissent des conditions particulièrement propices au renouvellement des établissements et à la progression de l'emploi. Dans ces espaces, l'effet géographique l'emporte sur l'effet sectoriel. Ainsi, l'identité métropolitaine du Grand Lyon amplifie les mouvements : + 4 points

## 3 Un renouvellement des établissements plus important et une évolution de l'emploi salarié marchand plus favorables dans le Grand Lyon et les grandes agglomérations

Évolution des établissements et de l'emploi salarié marchand entre 2003 et 2013

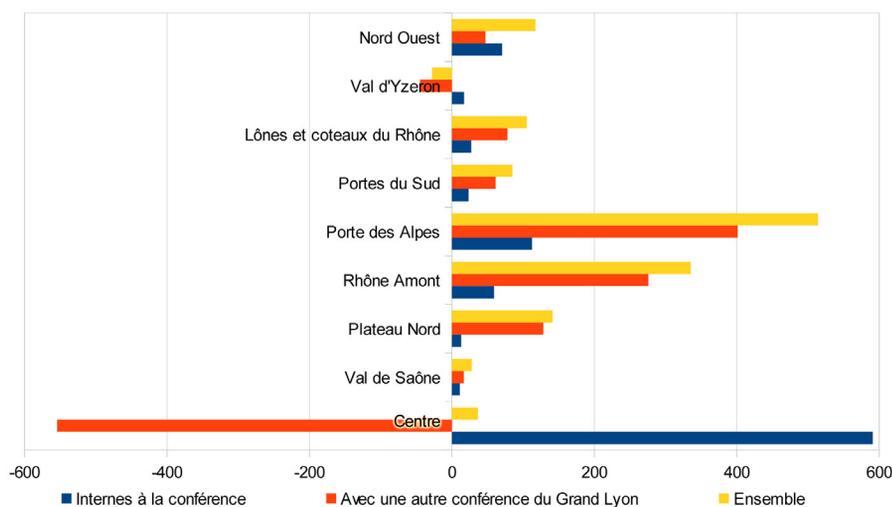
	Nombre d'établissements au 01/01/2013	Taux annuel moyen de renouvellement (2003-2013) en %	Emploi salarié marchand au 01/01/2013	Variation annuelle moyenne de l'emploi (2003-2013)	Évolution annuelle moyenne de l'emploi (2003-2013) en %
<b>Métropole de Lyon</b>	<b>98 240</b>	<b>39</b>	<b>439 100</b>	<b>3 950</b>	<b>1,0</b>
dont					
<i>Centre</i>	55 090	40	210 900	1 610	0,8
<i>Lônes et coteaux du Rhône</i>	7 190	38	27 700	0	0,0
<i>Nord Ouest</i>	5 700	35	33 900	770	2,7
<i>Plateau Nord</i>	4 350	40	16 100	250	1,8
<i>Porte des Alpes</i>	6 970	36	55 100	1 230	2,6
<i>Portes du Sud</i>	4 990	40	39 100	-70	-0,1
<i>Rhône Amont</i>	6 770	39	32 000	110	0,4
<i>Val de Saône</i>	3 370	37	8 800	-90	-0,9
<i>Val d'Yzeron</i>	3 810	38	15 500	140	1,0
<b>Aire urbaine hors Métropole</b>	<b>53 620</b>	<b>34</b>	<b>193 000</b>	<b>1 440</b>	<b>0,8</b>
dont					
<i>Ain</i>	12 110	34	44 800	180	0,4
<i>Beaujolais</i>	10 810	33	32 600	-70	-0,2
<i>CCEL-Ozon</i>	4 790	32	27 700	530	2,2
<i>Nord Isère</i>	15 860	36	57 200	100	0,2
<i>Ouest et Monts du Lyonnais</i>	10 050	33	30 700	700	2,7
<b>Zone de référence</b>	<b>439 940</b>	<b>38</b>	<b>1 764 000</b>	<b>15 530</b>	<b>1,0</b>
<b>Rhône-Alpes</b>	<b>434 710</b>	<b>34</b>	<b>1 540 600</b>	<b>3 980</b>	<b>0,3</b>
<b>France</b>	<b>4 180 810</b>	<b>34</b>	<b>14 694 300</b>	<b>29 700</b>	<b>0,2</b>

**Champ :** établissements ayant une activité marchande, hors agriculture.

Sources : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE) et Clap

#### 4 Les déménagements d'établissements internes au Grand Lyon profitent surtout à Porte des Alpes et Rhône Amont

Soldes annuels moyens de l'emploi salarié marchand pour les transferts d'établissements internes au Grand Lyon (2003-2013)



**Champ :** établissements ayant une activité marchande, hors agriculture.

**Note de lecture :** entre 2003 et 2013, la conférence Porte des Alpes a gagné en moyenne chaque année 510 emplois suite à des déménagements internes au Grand Lyon. Ces gains provenaient pour 400 du solde des échanges avec une autre conférence territoriale du Grand Lyon, et pour 110 des déplacements internes à Porte des Alpes.

Sources : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE) et Clap

pour le renouvellement des établissements. En effet, si les établissements du Grand Lyon se renouvelaient au même rythme qu'au niveau national (donc sans effet géographique), le taux de renouvellement serait de seulement 34 %, contre les 38 % observés. Le constat est le même concernant l'évolution de l'emploi ; sans un effet géographique propre au Grand Lyon, la progression de l'emploi salarié marchand serait de +0,5 %, contre +1 % observé. Les secteurs d'activité liés à la présence de la population sont entraînés par le dynamisme démographique. Ainsi, les emplois marchands dans la santé et l'action sociale progressent de +5,3 % en moyenne annuelle (contre +3,1 % en France métropolitaine), ceux dans l'hébergement et la restauration de +3,4 % (contre +1 %). Certains secteurs de l'industrie baissent moins qu'ailleurs, comme la fabrication de matériels de transport (-0,1 % contre -1,2 %).

Par ailleurs, la proximité du Grand Lyon influence les évolutions dans le pourtour de l'aire urbaine. Celui-ci bénéficie de l'effet d'entraînement de la Métropole, qui joue favorablement pour 1,1 point de croissance annuelle de l'emploi salarié marchand (+0,8 % observé contre -0,3 % attendu s'il n'y avait pas d'effet géographique lié au Grand Lyon). Cet effet est particulièrement fort dans la partie « Ouest-Monts du Lyonnais » (dans le prolongement des communes de Brignais, Chaponost ou Lentilly), ainsi que dans la zone Est Lyonnais-Pays de l'Ozon (depuis l'aéroport Saint-Exupéry jusqu'au sud de la Métropole). Il est plus limité dans l'Ain et le Nord-Isère, voire nul dans le Beaujolais.

#### Les établissements pérennes font les gains d'emploi

Dans le Grand Lyon, les 4 000 emplois annuels supplémentaires sont la résultante de différents mouvements. D'une part, 68 000 emplois sont créés : 30 400 emplois créés ou transférés dans les nouveaux établissements de l'année, auxquels s'ajoutent 37 600 emplois supplémentaires dans les établissements en croissance qui existaient déjà l'année précédente (pérennes). D'autre part, 64 000 emplois disparaissent : 30 700 emplois du fait de cessations ou déménagements, et 33 300 emplois dans les établissements pérennes en déclin.

Dans le Grand Lyon, les gains d'emploi salarié ne sont par conséquent pas dus aux renouvellements d'établissements au cours de l'année (-300 emplois, soit une perte de 0,1 %), mais plutôt aux établissements qui étaient déjà présents l'année précédente (+4 300 emplois, soit un gain de 1,1 %). La zone de référence présente des caractéristiques très proches, avec une prédominance des effets dus aux établissements pérennes. En revanche, ceux-ci jouent un moindre rôle à l'échelle de Rhône-Alpes et de la France métropolitaine, avec des gains respectifs de +0,5 % et +0,6 %.

Parmi les renouvellements de l'année, on distingue d'une part les créations (ex nihilo ou reprises) et les disparitions (définitives ou cessations), et d'autre part les simples déplacements d'un site vers un autre mieux adapté, dans le cadre d'un agrandissement ou d'un regroupement d'activités par exemple. Les créations et disparitions de l'année entraînent globalement une perte de 1 600 emplois salariés chaque année (-0,4 %). Les gains d'emplois dus aux

créations ne compensent pas les pertes dues aux disparitions ; bien que plus nombreux, les établissements nouvellement créés sont de plus petite taille (1,2 salarié en moyenne, contre 1,9 dans les établissements cessés et 5 dans les pérennes).

En revanche, les déplacements d'établissement sont pourvoyeurs d'emplois dans le Grand Lyon (+1 300 salariés chaque année). Ce solde correspond à la différence entre les 12 200 emplois nouveaux liés à des emménagements et les 10 900 emplois qui disparaissent à cause d'un déplacement géographique de l'activité. Ces déplacements participent pour +0,3 % à l'augmentation annuelle de l'emploi.

#### Les déménagements internes à la Métropole consolident les gains d'emploi

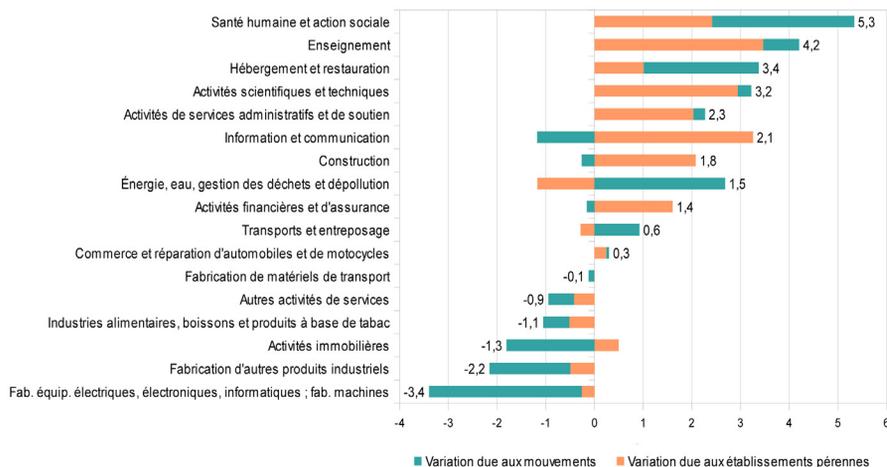
La plupart des déplacements se font sur de courtes distances, sans quitter le Grand Lyon, voire sans changer de commune. Ainsi, 1 800 établissements déménagent au sein de la commune, entraînant à cette occasion un gain de 840 emplois salariés par an ; 400 autres changent de commune tout en restant dans la même conférence territoriale des Maires (+130 emplois chaque année). Enfin, 1 000 établissements s'éloignent de leur site d'origine tout en restant dans la Métropole (+430 emplois). L'ensemble de ces 3 200 établissements qui se déplacent, le plus souvent pour s'agrandir, sans quitter le Grand Lyon représentent au total 1 400 emplois supplémentaires.

Les conférences des Maires présentent des situations contrastées face aux déplacements internes au Grand Lyon. De nombreux déplacements ont lieu du cœur de l'agglomération vers la périphérie : la conférence Centre perd ainsi 550 emplois par an. Ces pertes sont tout juste compensées par les gains (590 emplois) liés à un transfert d'activité qui reste sur Lyon ou Villeurbanne. Constitué du pôle économique (tertiaire et R&D) de Saint-Priest-Bron et de zones industrielles (« Mi-Plaine » et « Lyon Sud-Est »), la conférence Porte des Alpes attire des établissements qui viennent s'installer depuis l'ensemble du Grand Lyon (+400 emplois). Rhône Amont bénéficie de l'émergence du pôle tertiaire « Carré de Soie » et des espaces d'activités disponibles (Vaulx-Décines, Jonage-Meyzieu) pour accueillir lui aussi des établissements plutôt de grande taille en provenance de conférences voisines (+300 emplois). Ces deux conférences de l'est de la Métropole bénéficient des échanges d'emplois avec le Centre et présentent avec lui un solde positif de 200 emplois chacune.

Comparés aux 3 200 déplacements internes au Grand Lyon, les échanges avec l'extérieur de la Métropole sont moins nombreux. En effet, ils ne sont que 1 500 établissements à en partir ou à venir s'y installer. Sur les 900 qui s'en vont chaque année, 400 restent à proximité, dans le pourtour de l'aire urbaine

## 5 Les secteurs où l'emploi salarié marchand progresse le plus le doivent aux effets cumulés des établissements pérennes et des renouvellements

Évolution annuelle moyenne de l'emploi salarié marchand dans le Grand Lyon entre 2003 et 2013, en %



**Champ** : établissements ayant une activité marchande, hors agriculture

**Note de lecture** : entre 2003 et 2013, l'emploi salarié du secteur de la santé humaine et action sociale a progressé de + 5,3 % au total en moyenne chaque année. L'augmentation est due pour 2,4 % aux gains d'emplois dans les établissements pérennes et 2,9 % au solde des emplois dans les mouvements d'établissements de l'année.

Sources : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE) et Clap

de Lyon ; les autres quittent la périphérie lyonnaise. Les nouveaux arrivants viennent pour 200 d'entre eux de l'aire urbaine, et 400 ont une origine plus éloignée. Au final, le Grand Lyon présente un déficit d'emplois liés aux transferts avec le pourtour de son aire d'attraction (- 320 emplois salariés chaque année) mais un gain avec le reste du territoire national (+ 220 emplois).

### Des réallocations d'emploi liées aux dynamiques des secteurs d'activité

Globalement, l'emploi marchand progresse dans les services alors qu'il diminue dans l'industrie. Mais, au-delà de cette tendance générale, les renouvellements de l'année (créations/disparitions/transferts d'établissements) ou les évolutions (croissance/déclin) dans les structures pérennes ont des effets sur l'emploi qui n'ont pas la même ampleur ni le même impact dans les activités tertiaires, l'industrie ou la construction.

Ainsi, les secteurs d'activité où l'emploi salarié marchand progresse le plus sur la période 2003-2013 le doivent aux effets cumulés des renouvellements d'établissements de

l'année et du développement des établissements pérennes. Dans la santé humaine et action sociale (+ 5,3 %), renouvellements et établissements pérennes se partagent la progression de l'emploi (respectivement + 2,9 % et + 2,4 %). Dans l'hébergement-restauration, les deux effets se cumulent même si les renouvellements sont prépondérants (+ 2,4 % et + 1 %). D'autres secteurs très présents sur le Grand Lyon doivent leur progression presque exclusivement au développement des établissements pérennes. Ainsi, dans les activités scientifiques et techniques (+ 3,2 %) ou les activités et services administratifs et de soutien (+ 2,3 %), les renouvellements de l'année ne contribuent qu'à hauteur de + 0,3 % dans la progression.

À l'opposé, les secteurs dans lesquels l'emploi diminue le doivent principalement aux renouvellements de l'année. Ce sont pour la plupart des secteurs industriels, dans lesquels les créations d'emploi dues aux nouveaux établissements ne compensent pas les suppressions d'emploi dues aux cessations. Par exemple, dans le secteur de la fabrication d'équipements électriques,

électroniques, informatiques et de la fabrication de machines, où l'emploi diminue de 3,4 %, les pertes sont pour la plupart dues aux renouvellements de l'année (- 3,1 %). ■

## Définitions

L'étude porte sur les **établissements**, c'est-à-dire les unités de production géographiquement individualisées, mais juridiquement dépendantes de l'entreprise.

Les établissements entrent dans le stock par **création** (mise en œuvre de nouveaux moyens de production), **reprise** (reprise des moyens de production par un nouvel établissement avec continuité entre la situation du cédant et celle du repreneur) ou **réactivation** (remise en route d'une unité après plus d'un an d'inactivité). Les sorties correspondent aux cessations d'activité, et sont définitives (**disparitions**) ou suivies de reprises (**cessions**). Les **transferts** correspondent au transfert complet des moyens de production d'un lieu géographique à un autre. Ils sont ainsi comptabilisés en transfert entrant dans la zone d'arrivée et en transfert sortant dans la zone de départ.

Les taux d'entrée et de sortie sont mesurés en rapportant les entrées et les sorties au nombre d'établissements au 1<sup>er</sup> janvier de l'année. Le **renouvellement des établissements** mesure l'ensemble des mouvements sur le territoire, en sommant l'ensemble des entrées et sorties. Les établissements **pérennes** d'une année sont ceux qui ne font pas l'objet d'entrée ou de sortie au cours de l'année.

Au sein d'un établissement, l'évolution de l'emploi est mesurée en comparant les effectifs salariés de fin et de début d'année. Les flux d'entrée (embauches) et de sortie (licenciements, départs à la retraite, ...) ne sont pas pris en compte.

Les **réallocations d'emplois** correspondent aux différentes variations d'effectifs, d'une part pour les établissements pérennes (augmentation des effectifs dans les établissements en croissance, baisse dans ceux qui sont en déclin), d'autre part pour les établissements qui apparaissent (augmentation des effectifs) ou qui disparaissent (baisse des effectifs).

L'emploi utilisé est l'**emploi salarié des établissements**. Il est en « personnes physiques » : un salarié compte pour un emploi, même s'il est à temps partiel.

Insee Rhône-Alpes  
165, rue Garibaldi - BP 3184  
69401 Lyon cedex 03

Directeur de la publication :  
Pascal Oger  
Rédacteur en chef :  
Aude Lécroart

ISSN : 2416 - 6391 (imprimé)  
ISSN : 2273 - 0672 (en ligne)  
© Insee 2015

## Sources

Les données sur les établissements proviennent du Répertoire des entreprises et des établissements (REE) de Sirene. Les effectifs salariés sont issus de Clap (Connaissance Locale de l'Appareil Productif). L'étude porte sur les établissements ayant une activité principale marchande dans l'industrie, la construction, le commerce ou les services, à l'exclusion de l'agriculture.

## Pour en savoir plus

- « Un tissu en constant renouvellement », Insee Analyses Rhône-Alpes n° 28, mai 2015
- « Créations d'établissements dans le Grand Lyon : un effet métropole », Insee Flash Rhône-Alpes n° 13, juin 2015

